

Gide Loyrette Nouel

les
relations
financières
avec
l'étranger

réglementation des investissements
et des changes

Thierry Jacomet

Édouard Didier

Avocats à la Cour de Paris

JURIDICIONNAIRES JOLY

26, Cours Albert 1er, 75008 Paris

Gide Loyrette Nouel

les relations financières avec l'étranger

**réglementation des investissements
et des changes**

Thierry Jacomet

Édouard Didier

Avocats à la Cour de Paris

JURIDICIONNAIRES JOLY

26, cours Albert-1^{er} – 75008 Paris

Achévé d'imprimer
sur les presses de MAURY Imprimeur S.A.
45330 Malesherbes

Dépôt légal effectué 3^e trimestre 1982

N° d'imprimeur : G82/11766

**LES RELATIONS FINANCIÈRES
AVEC L'ÉTRANGER**

Dans la même collection

Obligations ordinaires, Obligations convertibles ou échangeables,
(Régimes juridique et fiscal)
par André-Gilles Taithe, avocat à la Cour de Paris, et Robert Sichel.

Le Groupement d'intérêt économique,
(Régimes juridique et fiscal – Formule).
par André-Gilles Taithe, avocat à la Cour de Paris.

Le Droit français de la concurrence et de la consommation,
par Xavier de Roux et Dominique Voillemot, avocats à la Cour de Paris.

La Société civile,
(Régimes juridique et fiscal – Formule).
par André-Gilles Taithe, avocat à la Cour de Paris, et Pierre Walet,
docteur en droit.

*Les Sociétés de construction, sociétés de construction vente, sociétés
d'attribution,*
par Pierre Walet, docteur en droit.

Le Droit de la concurrence de la C.E.E.,
par Xavier de Roux et Dominique Voillemot, avocats à la Cour de Paris.

Collection « TEXTES PRATIQUES »

- I. *Sociétés civiles et commerciales* (principaux textes).
- II. *Les traités européens C.E.C.A. – C.E.E. – C.E.E.A.*
- III. *Valeurs mobilières – Réglementation boursière* (O.P.A. – O.P.E. – O.P.V.).

© Gide, Loyrette, Nouel, éditeurs, 1982.
ISBN 2-85522 – 009-2

INDEX ALPHABÉTIQUE

Les numéros renvoient aux paragraphes.

A

Abonnements :

Transfert à l'étranger, 85.

Action :

Publique, 131.

Fiscale, 131.

Agence de renseignements :

Constitution par des non-résidents, 44.

Agences de voyages, 92.

Agricole (cf. Exploitation agricole).

Amendes :

Transfert à l'étranger, 83.

Andorre, 12.

Apatride, 11.

Artisans non résidents :

Transfert de bénéfices à l'étranger, 79.

Assurances :

Comptes en devises des sociétés résidentes d'assurances, 108, 114.

Investissements par des non-résidents en France, 42.

Investissements par des résidents à l'étranger, 70.

Opérations en devises par les sociétés résidentes, 108.

Opérations sur titres par les sociétés résidentes, 107.

Transferts entre la France et l'étranger, 107.

Autorités publiques :

Transfert de frais et recettes à l'étranger, 87.

Avion :

Achat en France par des non-résidents, 41.

Achat à l'étranger par des résidents, 69.

Avitaillement de navires, 114, 119, 81.

Avoirs :

- Constitution par des résidents à l'étranger, 75.
- Des intermédiaires agréés sur l'étranger, 112.
- Des sociétés résidentes d'assurances à l'étranger, 108.
- Directs, 75-3, 113.
- Transfert par des résidents s'installant à l'étranger, 80.
- Rapatriement par des non-résidents, 80.

B

Balance des paiements, 2.

Banque (cf. également Intermédiaire agréé) :

- Bureau de liaison, 42, 70.
- Cautions au profit de résidents, 63, 111.
- Comptes étrangers en Francs, 111, 116.
- Émission de titres, 65, 111.
- Intervention sur le marché de la devise-titre, 111.
- Investissement par des non-résidents, 42.
- Investissement par des résidents, 70.
- Opérations de prêts et d'emprunts, 37, 62, 110.
- Position vis-à-vis de l'étranger, 112.
- Transfert de frais bancaires à l'étranger, 88.

Banque de France, 8.

Bénéfices :

- Rapatriement en France, 51, 75-3.
- Transfert à l'étranger, 28, 79.

Billets à ordre (cf. Effets de Commerce).

Billets de banque (cf. également Moyens de Paiement) :

- Étrangers (interdiction pour le règlement d'exportations), 97.
- Français adressés par les banques étrangères, 94.
- Importation par les voyageurs, 80.

Bourse de commerce :

- Opérations à l'étranger, 106.
- Opérations en France, 105.

Bretton Woods :

- Accords de Bretton Woods, 9, 140.

Brevets (cf. Droits de propriété industrielle, artistique et littéraire).

Bureau d'achat, de vente, de représentation et de liaison :

- Constituant un investissement direct, 47.
- Règles spéciales pour les banques, 42, 70.
- Transfert de frais à l'étranger, 84.

C

- Caisse Centrale de Coopération Économique, 8, 10, 75.
- Caractères de la réglementation, 9.
- Cartes de crédit, 80.
- Casino :
 - Investissement par des non-résidents, 44.
- Cautions (cf. également Garanties) :
 - Liées à des marchés à l'étranger, 63, 84.
 - Liées à des ventes aux enchères à l'étranger, 63, 84.
- C.E.E. (cf. Communautaire).
- Cession de devises :
 - Obligation, 75.
- Change (cf. également Marché des changes et Contentieux des changes) :
 - Change manuel, 91.
- Chantiers à l'étranger, 114.
- Chèques (cf. également Moyens de paiement) :
 - De voyage, 80, 111.
 - Importation et exportation, 94.
 - Règlement de non-résidents demeurant en France par des résidents, 94.
 - Règlement de résidents par des non-résidents, 90, 94.
 - Remboursement à l'étranger de chèques impayés, 84.
- Chevaux :
 - Achat par des non-résidents, 41.
 - Achat par des résidents, 69.
- Cinéma (cf. Droits d'auteurs et Droits de propriété industrielle, artistique et littéraire).
- Circonstances atténuantes, 135.
- Comité du Contentieux Fiscal, Douanier et des Changes, 121, 134.
- Commerçants non résidents :
 - Transfert de bénéfices, 79.
- Commissions :
 - De courtage d'assurance, 107.
 - Transfert à l'étranger, 84.
- Communautaire :
 - Incidences du droit communautaire, 17, 18, 19.
 - Investissements directs étrangers à caractère communautaire, 32 et s.
 - Investissements directs français à caractère communautaire, 58 et s.
- Compensation (cf. Marché d'application et Créances).
- Comptes de non-résidents en France :
 - Compte d'attente, 117.
 - Compte d'escales, 119.
 - Compte étranger en Francs, 116.

- Compte intérieur en Francs, 118.
- Comptes spéciaux des compagnies étrangères de transport aérien, 119.
- Comptes de résidents à l'étranger :
 - Avoirs autorisés, 90, 113.
 - Compte de chantier, 90, 114.
 - Compte d'escales, 114.
 - Comptes des exportateurs, 90, 114.
 - Comptes des intermédiaires agréés en devises, 111, 114.
 - Comptes des personnes physiques créant une entreprise à l'étranger, 114.
 - Comptes de résidents en poste à l'étranger, 115.
 - Comptes des sociétés d'assurances en devises, 108, 114.
- Comptes rendus :
 - Emprunts, 37, 62.
 - Garanties, 38, 63.
 - Investissements directs, 25, 49.
- Concessionnaire public :
 - Investissement par des non-résidents, 44.
- Concordat (cf. Dividendes concordataires).
- Confiscation, 136.
- Constitution d'investissement (cf. Investissements).
- Contentieux des changes (Chapitre IV) :
 - Caractéristiques, 121.
 - Liens avec le contentieux douanier, 121.
- Contrainte :
 - Par corps, 138.
 - Recouvrement par voie de contrainte en matière de règlement transactionnel, 134.
- Contre remboursement (Opérations), 84, 96, 99.
- Contrôle (cf. également Entreprises) :
 - Notion de contrôle (investissement direct), 20.
- Conventions Internationales, 9, 140.
- Coopération, 11, 115.
- Cotisations :
 - Transfert à l'étranger, 85.
- Courtage international, 102.
- Couverture de change à terme par les résidents :
 - En matière d'exportation, 98.
 - En matière d'importation, 101.
 - En matière de négoce international, 103.
 - Général, 75-4.
- Créances (cf. également Marché d'application) :
 - Créance sur l'étranger, 75.

- Créances de non-résidents, 36.
- Règlement d'investissement direct par consolidation, 24.
- Crédit croisé (cf. Swap).
- Crédit documentaire :
 - Importation, 100.

D

- Décès, 82, 133.
- Découvert (consenti à des non-résidents en France), 62, 110, 116.
- Délit (cf. également Infractions) :
 - Délit de contravention à la réglementation, 112.
 - Délit de détention d'avoirs illicites, 122.
 - Délit d'incitation, 122.
 - Délit d'opposition à contrôle, 129.
- Dépôt :
 - De titres de créance sur l'étranger, 75-3.
 - De valeurs mobilières étrangères, 39, 64.
- Détention d'avoirs à l'étranger (cf. également Avoirs et Délit) :
 - Prescription, 133.
- Détention des prévenus, 132.
- Devises :
 - Allocation de voyage et de séjour, 80.
 - Changement de devise de règlement en matière d'importation, 100-2.
 - Définition, 2.
 - Devise-titre, 14, 64, 66, 111.
 - Mouvement de capitaux en devises entre résidents, 72.
 - Obligation de cession, 75-3, 97.
 - Opérations à terme (cf. Couverture de change à terme).
- Diplomates :
 - Étrangers en France, 11.
 - Français à l'étranger, 11, 115.
- Dividendes :
 - Dividendes concordataires, 83.
 - Rapatriement en France, 51, 75-3.
 - Transfert à l'étranger, 28, 79.
- D.O.M.-T.O.M., 12, 13.
- Domicile (cf. Résident).
- Domiciliation :
 - Des exportations, 96.
 - Des importations, 99.
- Domages et intérêts :
 - Transfert à l'étranger, 83.

- Dons, 76.
- Dossier d'attente de valeurs mobilières, 117.
- Douane :
 - Droits particuliers de l'administration, 132.
 - Infractions mixtes de douane et de change, 121, 137.
 - Sûretés dont bénéficie l'administration, 138.
- Droits d'auteurs (cf. Droits de propriété industrielle, artistique et littéraire).
- Droit communautaire, 17, 18, 19.
- Droits de propriété industrielle, artistique et littéraire :
 - Paiement à l'étranger de droits et redevances, 78.
 - Paiement en France de droits et redevances, 89.

E

- Écu :
 - Assimilation à une devise, 12.
 - Opérations des intermédiaires agréés, 110.
- Effet de Commerce :
 - Interdiction de l'importation et de l'exportation, 93.
 - Paiement d'exportations, 90, 94.
- Émission (cf. Titres).
- Emprunts par des résidents à l'étranger :
 - Automatiques, 37.
 - Obligatoires émis à l'étranger par des sociétés françaises, 39.
 - Personnels, 37.
 - Par des résidents expatriés, 37.
 - Par des sociétés exerçant des activités immobilières auprès des non-résidents qui les contrôlent, 43.
 - Pour financer des opérations à l'étranger, 37.
- Emprunts par des non-résidents en France, 62.
- Emprunts des intermédiaires agréés, 65, 111.
- Entreprise étrangère sous contrôle français, 50, 59.
- Entreprise française sous contrôle étranger :
 - Envoi d'informations annuelles, 29, 33.
 - Investissements en France, 26, 33.
 - Opérations avec l'étranger, 27, 33.
 - Règles relatives aux titres, 30, 33.
 - Transfert des revenus à l'étranger, 28, 33.
- Épargne (cf. Livret d'épargne).
- Établissement financier :
 - Investissement par des non-résidents, 42.
 - Investissements par des résidents, 70.
 - Position vis à vis de l'étranger, 112.

Étranger :

Définition, 12.

Infraction commise à l'étranger, 123.

Installation à l'étranger, 80.

Études à l'étranger, 80.

Euro-Francs, 110.

Exploitation agricole :

Acquisition par des non-résidents, 43.

Acquisition par des résidents, 68, 71.

Exportation :

Cession de devises, 97.

Comptes à l'étranger des exportateurs, 90, 114.

Couverture de changes à terme, 98.

Déclaration douanière, 95.

Défaillance du débiteur, 97.

Domiciliation, 95, 96.

Effets de commerce, 90, 94.

Financement, 97.

Frais accessoires, 97, 98.

Or, 73.

Rapatriement des créances, 97.

Règlement, 97.

Réglementation, 95.

Remboursement de trop-perçu, 84.

Sans paiement, 97.

Expositions :

Transfert de frais à l'étranger, 84.

Extension d'activité, 20.

F

Fermages :

Transfert à l'étranger, 77.

Transfert de revenus de fermiers résidents de nationalité étrangère, 77.

Films (cf. Droits de propriété industrielle, artistique et littéraire).

Flagrant délit, 132.

Foires :

Frais à l'étranger, 84.

Fonctionnaires :

Non-résidents en poste en France, 11.

Résidents en poste à l'étranger, 11, 115.

Fonds de commerce :

Acquisition par des résidents à l'étranger, 51, 114.

Fonds Monétaire International-F.M.I., 9, 140.

Forêt :

Acquisition par des non-résidents, 43.

Acquisition par des résidents, 71.

Frais :

Accessoires à des exportations, 97.

Accessoires à des importations, 100.

Bancaires (transfert à l'étranger), 88.

De justice (transfert à l'étranger), 83.

De transport (transfert à l'étranger), 81.

Liés à des opérations commerciales (transfert à l'étranger), 84.

Médicaux dus à des non-résidents (transfert à l'étranger), 77.

Franc (cf. également Zone Franc) :

Définition, 12.

Franc convertible, 14.

France :

Définition, 12.

Fret (cf. Transport).

Frontalier, 75.

G

Garanties :

Consenties par des non-résidents, 38.

Consenties par des résidents, 63.

Définition, 16.

Dépôt de garantie à l'occasion de marchés ou ventes aux enchères à l'étranger, 63, 84.

Par des banques résidentes en faveur de leurs filiales, 70.

Relatives à des prêts, 27, 62.

G.A.T.T., 9.

H

Historique, 3, 4.

Holding (cf. Sociétés holdings, d'investissement ou de portefeuille).

Honoraires :

Transfert à l'étranger, 77.

Hospitalisation :

Transfert à l'étranger de frais, 77.

I

Immeuble à l'étranger :

Achat par des résidents, 68, 71.

Transfert de frais, 86.

Immeuble en France :

Achat par des non-résidents, 40, 43.

Immobilier :

Investissements par des non-résidents en France, 43.

Investissements par des résidents à l'étranger, 71.

Impayés :

Traites et chèques impayés, 84.

Importations :

Achat de devises, 99.

Avances en devises aux importateurs, 100.

Couverture de change à terme, 101.

Crédit documentaire, 100.

Déclaration en douane, 99.

Domiciliation, 95, 99.

Frais accessoires, 100.

Or, 73.

Paieement d'acomptes, 100.

Règlement, 100.

Remise documentaire, 100.

Impôts :

Transfert à l'étranger, 88.

Infractions de change :

Auteur, 125 et s.

Commises à l'étranger, 123.

Complice, 125.

Constatacion, 130.

Élément intentionnel, 124.

Élément légal, 122.

Élément matériel, 123.

Mixtes de douane et de change, 121, 137.

Poursuite, 131 et s.

Sanctions, 136, 138, 139.

Solidarité, 128, 138.

Ingénierie (cf. Droits de propriété industrielle, artistique et littéraire, et

Comptes de résidents à l'étranger : Compte de chantier).

Installation à l'étranger, 80.

Intéressé à la fraude, 125.

Intérêts :

Transfert à l'étranger, 79.

Intermédiaire agréé (cf. également Banque).

Achat de titres, 65.

Comptes à l'étranger en devises, 111, 114.

- Définition, 10.
- Obligation de recourir à, 8, 75, 48, 24.
- Prêts en devises à des résidents, 37, 62, 110.
- Responsabilité, 75, 109, 136.
- Interprétation stricte, 9.
- Investissements :
 - Directs étrangers en France (cf. ci-dessous).
 - Directs français à l'étranger (cf. ci-dessous).
 - Étrangers en France autres que directs, 36 et s.
 - Français à l'étranger autres que directs, 62 et s.
 - Immobiliers (cf. ci-dessous).
- Investissement direct :
 - Définition, 20.
 - Exemples, 20.
- Investissements directs étrangers en France
 - A caractère communautaire, 22, 32 et s.
 - Constitution, 23 et s.
 - Dans le secteur bancaire et celui des assurances, 42.
 - Fonctionnement des entreprises sous contrôle étranger, 26 et s.
 - Informations annuelles, 29.
 - Liquidation, 31 et s.
 - Transfert des revenus à l'étranger, 28.
- Investissements directs français à l'étranger :
 - A caractère communautaire, 58 et s.
 - Constitution, 47 et s.
 - Dans le secteur bancaire et celui des assurances, 70.
 - Définition, 46.
 - Fonctionnement des entreprises étrangères sous contrôle français, 50 et s.
 - Informations annuelles, 52.
 - Liquidation, 54 et s.
 - Par une personne physique s'installant à l'étranger, 114.
 - Rapatriement des revenus par l'investisseur, 51.
- Investissements immobiliers :
 - Par des non-résidents en France, 43.
 - Par des résidents à l'étranger, 71.

J

- Jetons de présence :
 - Transfert à l'étranger, 79.
- Justice (cf. Frais de justice).

L

- Légalité des délits et des peines, 9, 121.
- Lettre de change (cf. Effets de commerce).
- Lettre d'intention (cf. Garanties).
- Licences (cf. Droits de propriété industrielle, artistique et littéraire).
- Liquidation d'investissement direct :
 - Définition, 20.
 - Liquidation d'investissement direct étranger en France, 31 et s., 34.
 - Liquidation d'investissement direct français à l'étranger, 54 et s., 60.
- Livret d'épargne des non-résidents, 116.
- Location-gérance, 20.
- Loi étrangère :
 - Effet en France, 140.
- Loyer :
 - Transfert à l'étranger, 79.

M

- Marchés à l'étranger (cf. également Comptes de résidents à l'étranger :
 - Compte de chantier) :
 - Cautions liées à des marchés à l'étranger, 63, 84.
- Marché à terme de marchandises :
 - A l'étranger, 106.
 - En France, 105.
- Marché d'application :
 - Définition, 15.
 - Financement d'investissements, 24, 27, 48.
 - Opérations courantes, 75, 90.
 - Opérations en devises entre résidents, 72.
 - Procédure, 15.
- Marché des changes, 2, 14.
- Marché étranger d'options sur valeurs mobilières, 64.
- Marinier (cf. Transport fluvial).
- Messageur :
 - Importation et exportation de moyens de paiement et de titres, 93.
- Mesures de sauvegarde (C.E.E.), 17.
- Monaco, 12.
- Mouvements de capitaux (cf. Investissements) :
 - Définition, 2.
 - En devises entre résidents, 72.
- Moyens de paiement :
 - Définition, 93.
 - Importation par les voyageurs, 80.

Interdiction d'importation et d'exportation, 93, 94.
Sur l'étranger, 75.

N

Nantissement (cf. également Garanties) :

Nantissement de titres de sociétés étrangères, 64 5.

Nantissement de titres de sociétés françaises, 39 4.

Nationalité :

Double nationalité, 11.

Navigation (cf. Transport).

Navire :

Achat en France par des non-résidents, 41.

Achat à l'étranger par des résidents, 69.

Négoce international :

Agrément, 103.

Définition, 102.

Négociants non agréés, 104.

Opérations sur les bourses de commerce étrangères, 106.

Régime des négociants agréés, 105.

Non-résident :

Comptes en France, 116, 117, 118.

Définition, 11.

Païement à des résidents, 89 et s.

Voyageant en France, 80.

Notaires, 10, 43.

Nullité des actes contraires à la réglementation, 139.

O

Objet de la réglementation, 2.

O.C.D.E., 9.

Opérations contre remboursement (cf. Contre remboursement).

Opérations courantes :

Définition, 2.

Principes généraux de la réglementation, 75.

Options sur valeurs mobilières étrangères :

Achat et vente par des résidents, 64.

Or :

Importation et exportation, 73.

P

Païements normaux et courants à destination de l'étranger, 76 et s.